



*RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'ELIMINATION
DES DECHETS*

2015

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161102-D16-175A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

NOTE DE PRESENTATION

DIRECTION : Patrimoine, Aménagement et Développement du Territoire (PADT)

DOMAINE : Protection et mise en valeur de l'environnement - Collecte et traitement des déchets ménagers

OBJET : Présentations du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

PRESENTATION :

➤ PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le décret n° 2000-404 en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement fait obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Une annexe au décret définit les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le présent rapport.

I – INDICATEURS TECHNIQUES

1) – Mode de collecte des déchets provenant des ménages

D'après le recensement de l'INSEE (2012), la population de la Communauté de Communes représente 45 018 habitants. La collecte des déchets des Charentonnais et des Mauritiens se fait principalement en porte à porte, et en apport volontaire pour des déchets spécifiques.

Le renouvellement du marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés à la fin de l'année 2013 pour une durée de 4 ans ferme a été l'occasion d'améliorer certaines dispositions de la collecte des déchets ménagers sur nos deux communes, afin de la rendre plus efficace.

A- Collecte en porte à porte

Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont les déchets ordinaires produits par les ménages et provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations ou bureaux, les débris de verre et de vaisselle, cendres froides, sacs plastiques, chiffons, balayures et résidus divers de taille réduite. Les vitres sont acceptées uniquement cassées en petits morceaux et confinées dans des sacs résistants.

Communauté de Communes 12 144 tonnes

- *Charenton-le-Pont*

La collecte des ordures ménagères (container à couvercle vert) a lieu en porte à porte 5 fois par semaine) les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis, sauf le 1^{er} mai

Accusé en mairie le 09/11/2016
094-200057941-20161102-D16-175A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

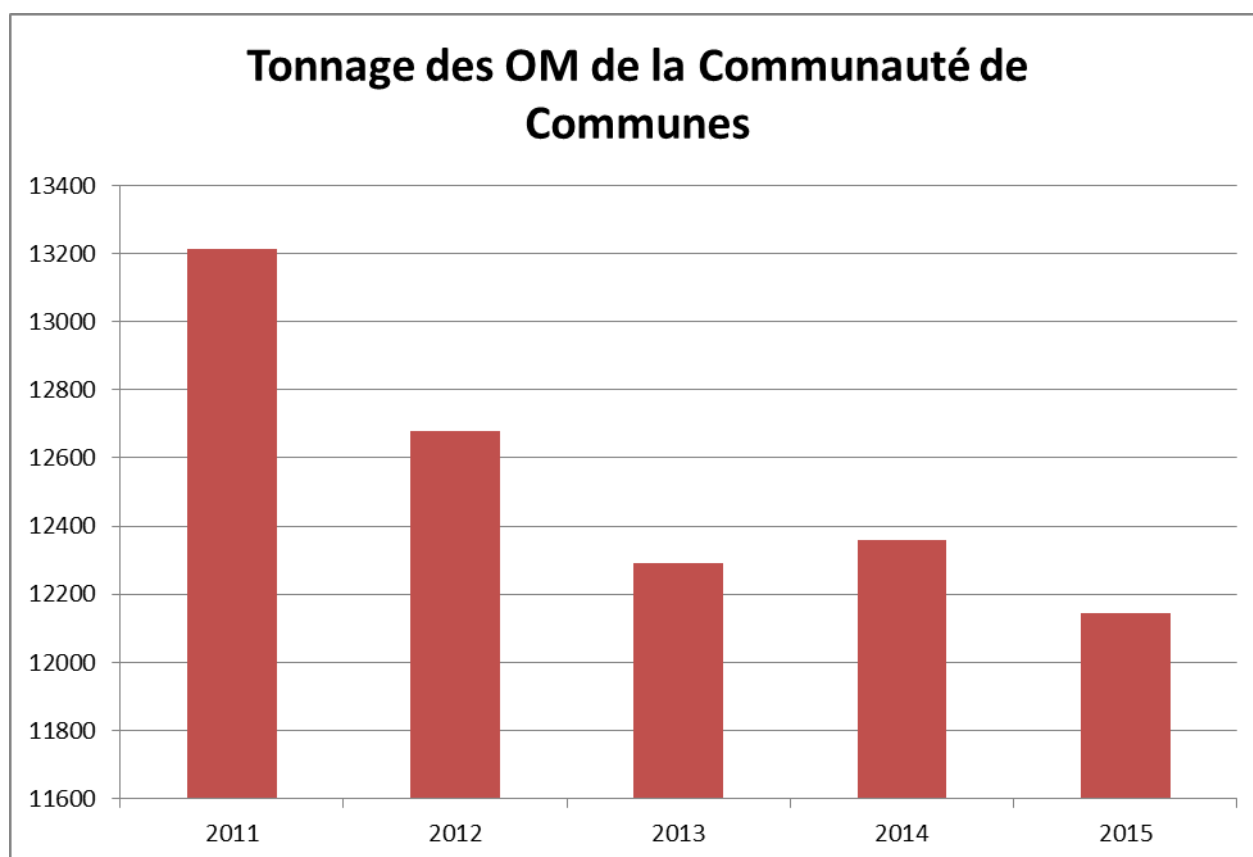
La ville est divisée en deux secteurs le soir entre 17h30 et 22h30 et un secteur le matin entre 7h00 et 11h30.

La collecte du secteur du matin est une collecte spéciale dite « repasse » qui est chargée de collecter chaque matin les containers de certaines rues de la ville difficiles d'accès comme la place Bobillot, la Villa Bergerac, la rue de Paris dans la section semi-piétonne, et l'Ile Martinet, l'angle de la Place de l'Europe et de l'Av Général De Gaulle, les cimetières, le square Henri Cellier, le Parc de la Médiathèque, le Quai des Carrières (entre rue de Bordeaux et Av de la Liberté), la rue des Bordeaux (entre la rue de l'Archevêché et le Quai des Carrières).

- *Saint-Maurice*

La collecte des ordures ménagères (container à couvercle marron) a lieu en mode C5 (5 jours sur 7), toute la semaine de 7h00 à 13h00 sauf le mardi, le dimanche et le 1^{er} mai.

Ce système de collecte a donné les résultats et marqué les évolutions suivantes en 2015 :



Collecte des multi-matériaux

Les multi-matériaux sont constitués par les emballages des ménages respectant les prescriptions imposées par les centres de traitement des filières de valorisation et issus du conditionnement des produits de consommation, autres que le verre, et tels que les cartons et papiers, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, les boîtes, canettes et barquettes en aluminium ou acier vidés de tout contenu, les journaux, magazines, brochures, catalogues, les revues, prospectus publicitaires débarrassés de leur enveloppe plastique.

Communauté de Communes 1 134 tonnes

- *Charenton-le-Pont*

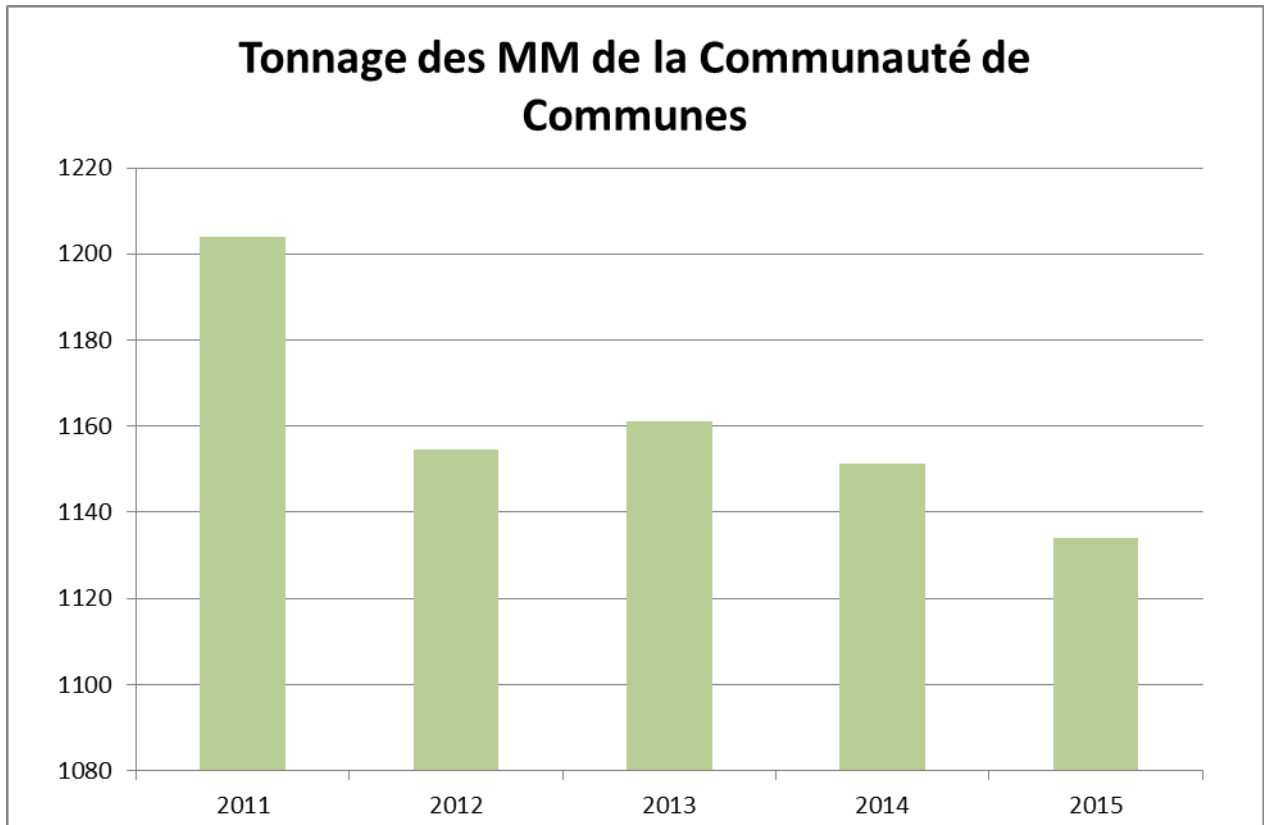
La collecte des multi-matériaux a lieu en mode C 2 (container à couvercle marron) tous les mardis et vendredis entre 6h30 et 13h00.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161102-D16-175A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

- *Saint-Maurice*

La collecte des multi-matériaux (container à couvercle jaune) a lieu en mode C 1 tous les mardis entre 7h00 et 13h00.

Ce système de collecte a donné les résultats ci-après et marqué les évolutions suivantes en 2015 :



Collecte du verre

Les emballages de verre sont représentés par les bouteilles, bocaux et flacons, sans différenciation de teinte, à l'exclusion de tout autre catégorie de verre, récipient ou objet en toute autre matière, tels que pierres, porcelaine, grès, céramiques, verres optiques, verre de construction, vitres et verres spéciaux (miroirs, pare-brise, ampoules, néons...), verreries médicales (ampoules buvables, seringues...), pots à fleurs.

Communauté de Communes 844,2 tonnes

- *Charenton-le-Pont et Saint-Maurice*

La collecte du verre (container à couvercle bleu) a lieu en mode C 1, tous les vendredis entre 7h00 et 13h00 sur Charenton et tous les mardis entre 7h00 et 13h00 sur Saint-Maurice (container à couvercle vert).

Le verre ainsi collecté sur les deux communes est acheminé chez un verrier, en l'occurrence Saint-Gobain, afin d'y être fondu et réutilisé dans sa fonction principale d'emballage.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161102-D16-175A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

Ce système de collecte a donné les résultats et marqué les évolutions suivantes en 2015 :



Collecte des encombrants

Les objets ménagers encombrants sont les ustensiles, sommiers, ferrailles, appareils sanitaires, cycles au rebut à l'exclusion du moteur et les objets cartonnés (mandrins...) ne pouvant être présentés aux différentes collectes séparatives.

La fréquence de la collecte des encombrants s'est vue améliorée par le passage de deux ramassages mensuels à une tournée hebdomadaire (les mardis), depuis le 1^{er} juillet 2011. Cette modification a été mise en place pour lutter contre les défauts de sortie de ces encombrants, à de mauvaises dates (les 5^{èmes} mardis du mois), ou à des jours inappropriés.

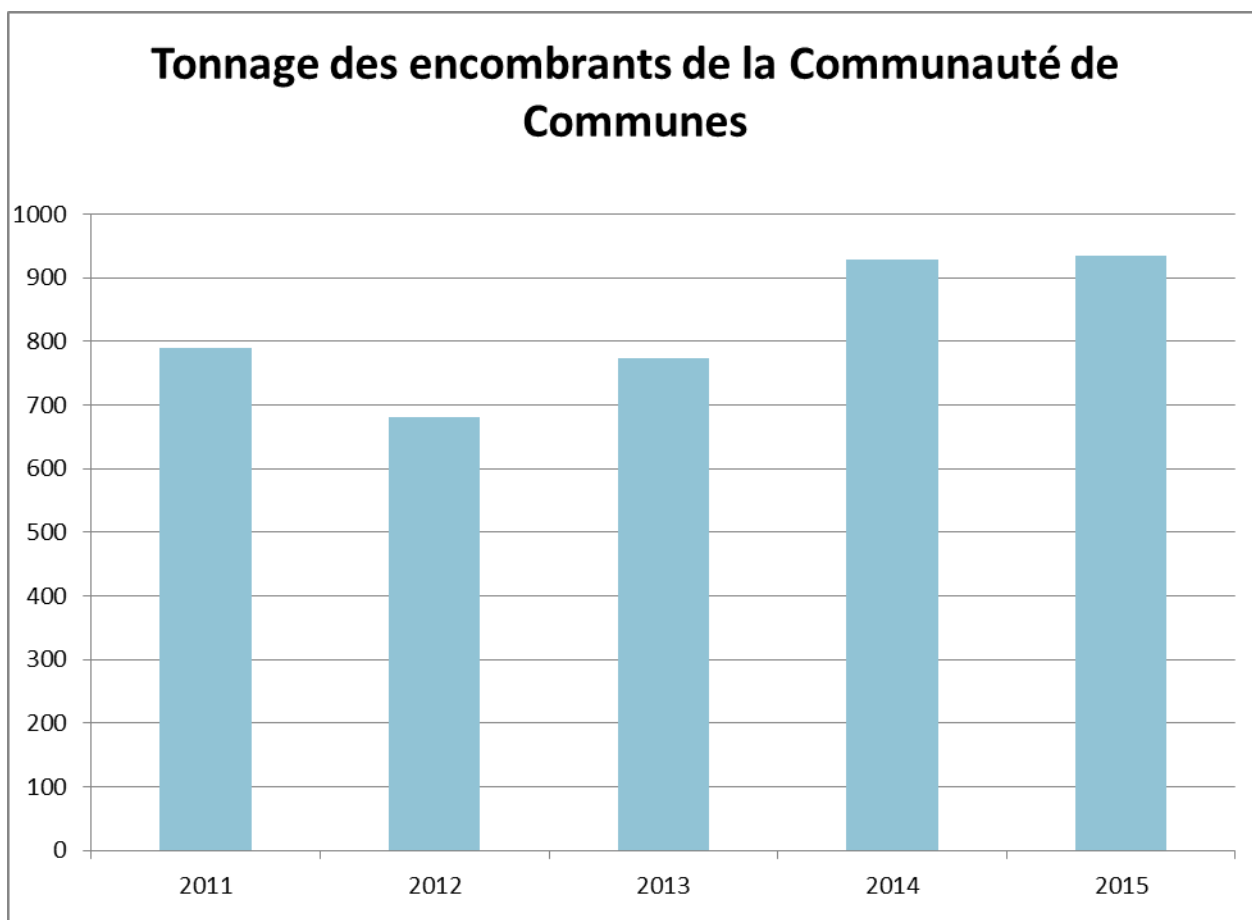
Communauté de Communes 934 tonnes

- *Charenton-le-Pont et Saint-Maurice*

Les objets encombrants sont collectés tous les mardis de chaque mois entre 6h30 et 13h00 sur la totalité des deux villes.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161102-D16-175A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

Ce système de collecte a donné les résultats et marqué les évolutions suivantes en 2015 :



Entre 2013 et 2015 nous pouvons constater une hausse des tonnages des objets encombrants.

Collecte des D3E ou DEEE (Déchet d'équipement électrique et électronique)

En application de la Directive Européenne 2002/96/CE, doivent être entendus par déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) les équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, et les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1000 volts en courant alternatif et 1500 volts en courant continu.

Il s'agit, entre autres, des gros et petits appareils ménagers, des équipements informatiques et de télécommunications, du matériel d'éclairage, des outils électriques et électroniques, des jouets, équipements de loisir et de sport, les dispositifs médicaux (à l'exception des produits implantés et infectés), des instruments de surveillance et de contrôle, distributeurs automatiques.

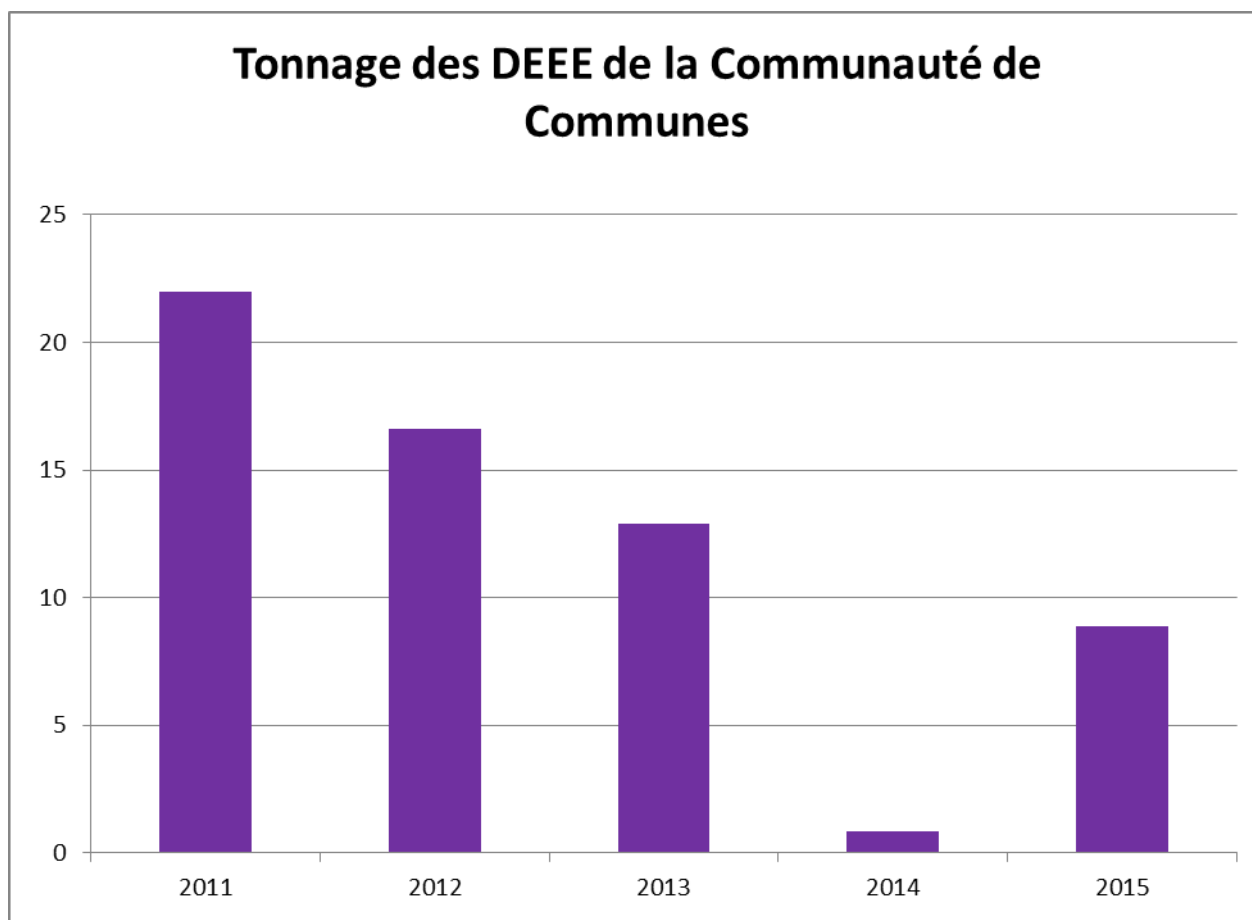
La collecte des DEEE a vu sa fréquence améliorée en passant à tous les mardis de chaque mois, accompagnant ainsi la collecte des encombrants.

Communauté de Communes 8,89 tonnes

- *Charenton-le-Pont et Saint—Maurice*

Les D3E sont collectés en porte à porte, le 1^{er} mardi de chaque mois (depuis le 1^{er} juillet 2011) entre 6h30 et 13h00 sur toute la ville en même temps que les encombrants.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161102-D16-175A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016



On constate une très forte chute de la collecte des D3E de 2013 à 2014 en raison de 2 facteurs :

- le ramassage des D3E effectué dès le lundi soir sur le domaine public par des personnes qui n'y sont pas habilitées et par conséquent extérieures au prestataire, lesquelles revalorisent ensuite ces déchets,
- les intrusions répétitives de personnes au centre de tri situé rue du Séjour qui se traduit par l'effraction du local destiné à stocker les D3E.

Face à cette situation, il a été décidé de demander au collecteur des D3E (Société PAPREC) de venir dès la fin de la collecte du mardi matin effectuée par VEOLIA rechercher ces éléments au centre de tri.

Par ailleurs, la Communauté est en cours de négociation avec VEOLIA pour revoir les conditions du contrat reposant jusqu'alors sur 1 collecte hebdomadaire.

B - Collecte en points d'apports volontaires

Collecte des déchets toxiques

Les déchets ménagers toxiques ou spéciaux sont toutes les substances ou matière comburante, inflammable, nocive, toxique, cancérigène, corrosive, produite par les ménages et présentant des risques pour la sécurité, l'hygiène et l'environnement (piles, néons, solvants, batterie, huiles de vidange, etc....).

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161102-D16-175A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

Communauté de Communes 8 931 kg

- *Charenton-le-Pont*

Les déchets ménagers toxiques sont collectés par apport volontaire deux fois par mois dans un véhicule spécialisé « le camion planète ».

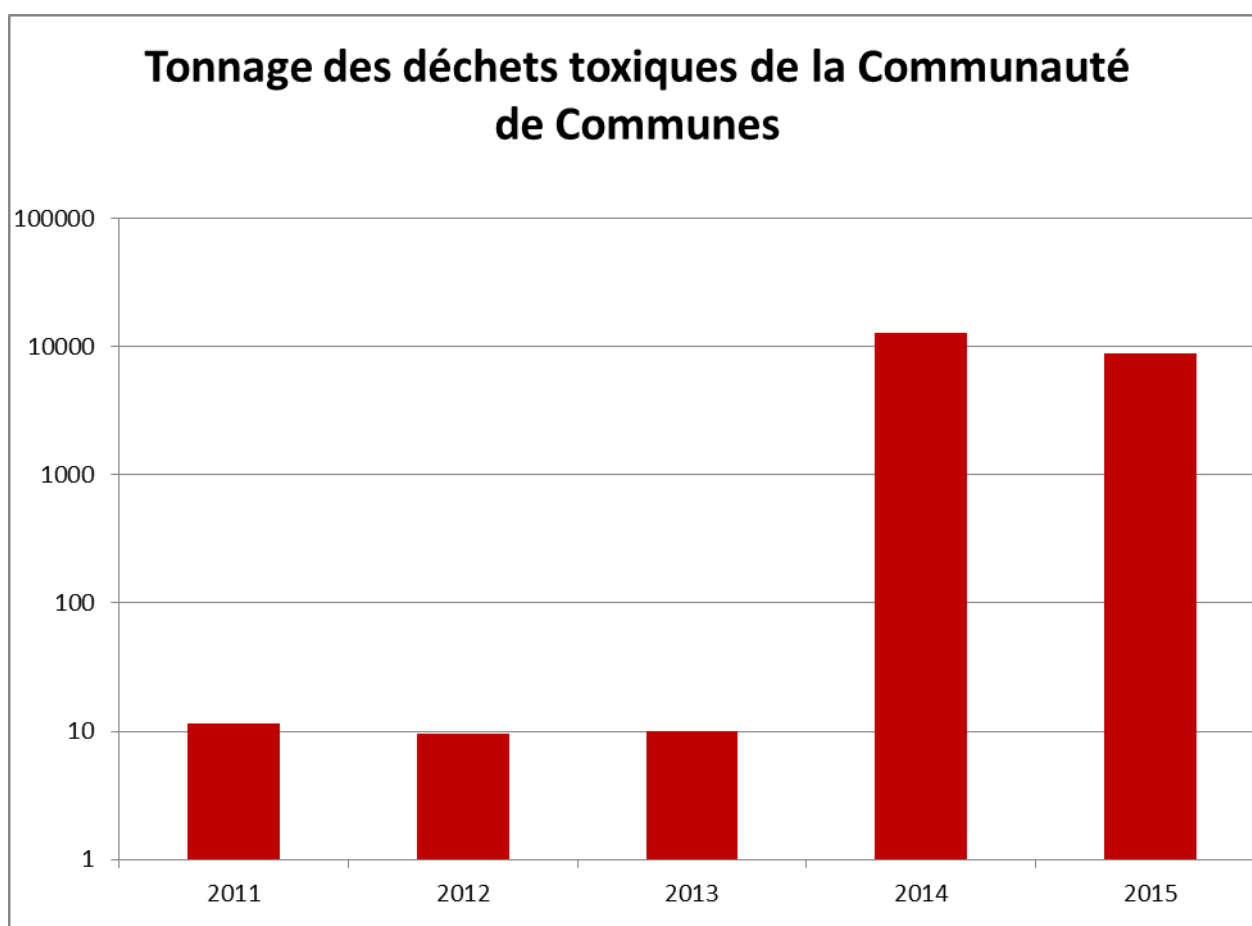
Le véhicule spécialisé est présent sur la ville de Charenton-le-Pont aux lieux, dates et horaires définis ci-après :

- le 2^{ème} mercredi du mois, avenue Jean Jaurès, en face du marché entre 8h30 et 12h30,
- le 4^{ème} samedi du mois, Place d'Astier dans le quartier de Bercy entre 8h30 et 12h30.

- *Saint-Maurice*

Le véhicule planète stationne à Saint-Maurice, le 1^{er} samedi de chaque mois, rue Aristide Briand de 8h30 à 10h30 et place Montgolfier de 10h45 à 12h30, le 4^{ème} vendredi du mois sur le marché Emile Bertrand, rue Edmond Nocard de 8h30 à 12h30.

Ce système de collecte a donné les résultats et marqué les évolutions suivantes en 2015 :



Enfin, les habitants de la communauté de communes ont accès gratuitement à la déchetterie du SYCTOM située dans l'enceinte de l'usine d'Ivry.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161102-D16-175A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

2) – Traitements des déchets provenant des ménages

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont incinérées au Centre de Traitement d'Ivry-sur-Seine (SYCTOM) pour valorisation énergétique. En se consumant, la chaleur se diffuse dans des conduites permettant d'alimenter certaines constructions de la ville de Paris en chauffage urbain, mais aussi de la Ville de Charenton.

Les multi matériaux

Les multi matériaux sont transférés au Centre de Traitement d'Ivry sur Seine et portés en chaîne de « triage » où les différents matériaux qui composent cette « poubelle » sont dissociés. Ainsi, les métaux sont séparés par électroaimant pour être refondus et réinjectés dans la filière acier. Ce service est désormais assuré par la société SITA.

Le verre

Le verre, après collecte, est revendu à un verrier (Saint-Gobain) pour être refondu. Ce processus permet non seulement une recette pour la communauté, mais également la réalisation d'une économie substantielle d'énergie notamment dans l'utilisation de fioul, nécessaire à sa fabrication.

A titre d'exemple : 1 tonne de calcin (verre recyclé) est égale à 100 kg de fioul économisé (source Eco-Emballages).

3/ Les indicateurs financiers :

Montant annuel des dépenses et des recettes (modalités de financement) :

Les dépenses

Le montant total des dépenses de la collecte et du traitement des ordures ménagères figurant en fonctionnement au compte administratif 2015 est de : 3,80 M€ dont 1,99 M€ de collecte et 1,72 M€ de traitement.

Les recettes

Le service de collecte et de traitement des déchets est financé principalement par la T.E.O.M..

Au-delà de l'obligation légale du ramassage des déchets ménagers, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent procéder à l'élimination de certains déchets non ménagers produits par les commerçants, artisans, administrations, et entreprises. Ces déchets sont communément appelés « déchets industriels banals » si leur élimination est prise en charge, elle doit avoir lieu sous forme de collecte sélective.

Cette collecte sélective est donc financée par une redevance proportionnelle à la quantité moyenne de déchets non ménagers produits, calculée en fonction du volume des containers fournis par la Communauté aux redevables avec une dotation exonérée de 240 litres par collecte.

Une redevance est aussi perçue auprès des industriels qui sollicitent la Collectivité pour assurer la collecte et le traitement de leurs déchets, elle s'élève en 2015 à 0,20 M€

Accusé de réception en préfecture
M04-200057941-20161102-D16-175A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

Autres produits

Le montant total perçu en 2015 par divers organismes est de 0,20 M€ dont la part la plus importante provient du soutien du SYCTOM 0,17 M€ (ambassadeurs de tri, verre, communication, multi-matériaux...).

Le service de collecte et de traitement des déchets est financé principalement par la T.E.O.M. (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) dont la recette représente 4,45 € en 2015 avec un taux appliqué sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de 4,71%.

Par délibération du 18 juin 2015, le Conseil de la Communauté de Communes a approuvé l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 7 entreprises situées sur le territoire de la Communauté de Communes.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161102-D16-175A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016